

DEPARTEMENT  
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON  
Séance du 26 Janvier 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 13	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 12

DATE DE LA CONVOCATION : 22 janvier 2024
---

L'an deux mil vingt quatre

et le vingt six janvier

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

**Etaient présents** : Agnès NELIAS - Yves BELTRAN - Frédérique BARNOUD - Valérie DEJOUR - Olivier AIGLON - Christian RULLIAT - Fabrice FOURDIN - Fanny CHABRAN - Guy LHOPITAL

**Etaient absents** : Fabien CAFFIER (pouvoir à Frédérique BARNOUD) - Jocelyne DAVIRON RADIX - Pierre DURAND (pouvoir à Valérie DEJOUR) - Virginie BLUM (pouvoir à Olivier AIGLON)

**Secrétaire de séance** : Yves BELTRAN

D/2024-015

**Objet de la délibération** : Restauration de la Chapelle de Châteauevieux, tranche 1 : demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024

Madame la Maire rappelle que la Chapelle de Châteauevieux constitue pour la commune et ses habitants un patrimoine remarquable. C'est une priorité pour l'équipe municipale dans son plan de mandat de la préserver et la réhabiliter.

En lien avec les services de l'Etat en charge des monuments historiques, une étude diagnostic a été confiée, après consultation, au cabinet Architecture et Héritage.

Le diagnostic prend en compte la restauration complète de la chapelle, compris façades et toitures, en distinguant les priorités et en proposant un phasage en plusieurs tranches fonctionnelles. Les travaux relatifs au traitement de l'humidité et à la couverture de la chapelle, ainsi que le changement de la porte d'entrée, font l'objet des tranches de travaux prioritaires et de la présente demande, ils visent à mettre la chapelle « hors d'eau et hors d'air ».

Le montant total estimatif de cette tranche s'élève :

=) pour la partie travaux, mise hors d'eau et hors d'air de la chapelle : installations de chantier - maçonnerie et pierre de taille - charpente et couverture - porte d'entrée  
Pour un total de 582 444 € HT, soit 698 932.80 € TTC

=) pour la partie maîtrise d'œuvre à (mission de base et mission complémentaire OPC) :  
Pour un total de 55 332.18 € HT et 4 077.11 HT €, soit 71 291.15 € TTC.

Soit un total général de 641 853.29 € HT, représentant 770 223.95 € TTC.

Madame la Maire précise que cette opération s'inscrit dans un fort enjeu d'attractivité du territoire et de développement du tourisme. A ce titre, la commune sollicite une subvention au titre du DSIL 2024, qui a pour objectif d'apporter un soutien aux communes et à leurs groupements dans leurs projets d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION,

APPROUVE les objectifs du projet de requalification de la Chapelle de Châteauevieux,

**SOLLICITE** une subvention au titre de la DSIL 2024, pour cette opération,  
**DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation du projet seront portés aux budgets primitifs,  
**AUTORISE** Madame la Maire à la signature de tout document afférent à la présente décision.  
**CHARGE** Madame la Maire de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Yves BELTRAN Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
----------------------------	---	---------------------------------	---



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 30/01/2024

Publication ou notification du : 30/01/2024

Publication site internet le : 30/01/2024

Affichage de la liste des délibérations le : 29/01/2024